

ATTESTATION DE REMISE DE CARTE

Je soussigné(e) Régine LIOT 2310015082lr né(e) le 27/12/1956 atteste avoir reçu de Gérard LIOT, autorité d'enregistrement qui signe cette attestation, la carte numéro 0810348118 dotée d'un certificat d'authentification et d'un certificat de signature.

Je reconnaiss être informé que cette carte est personnelle et que mes codes d'authentification et signature sont confidentiels. En conséquence, je m'engage à ne pas les divulguer.

Je m'engage également à ne pas prêter ma carte et à ne pas la laisser sans surveillance.

Je m'engage à respecter l'usage (authentification ou signature électronique) pour lequel cette carte peut être utilisée.

Je m'engage à n'utiliser cette carte qu'avec les matériels et les logiciels conformes aux exigences définies par l'ANTS.

Afin de profiter pleinement des fonctionnalités PGCA et afin de finaliser l'initialisation de vos données, veuillez penser à vous connecter à PGCA (<https://agents-ctae.cms.plateforme-cartes-agents.ingroupe.com/cms-fo>) pour définir vos secrets.

En cas de blocage de votre code PIN ou afin de déclarer la perte ou le vol de votre carte, vous aurez besoin (en plus des secrets définis précédemment) de deux informations pour vous authentifier : organisation et identifiant.

- Organisation : dec
- Identifiant : 2310015082lr.

Veuillez conserver ces informations. De plus, les questions/réponses que vous avez définies lors de votre première connexion à PGCA vous seront demandées lors de cet accès.

En cas de perte ou vol de ma carte je m'engage à en faire la déclaration auprès de l'Autorité d'Enregistrement de mon organisation ou sur le site prévu à cet effet <https://agents-ctae-crd.cms.plateforme-cartes-agents.ingroupe.com/cms-fo/page/usernamelogin.xhtml> dès la découverte du vol ou de la perte.

Je m'engage à respecter les CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION suivantes :

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (version 1.4)

Cartes Acteurs de l'Administration d'Etat

Cartes Acteurs des Collectivités Territoriales

Les présentes CGU précisent vos engagements et obligations pour votre Carte Agent. En signant électroniquement l'attestation de remise de votre Carte Agent, vous accusez réception de la remise en mains propres de cette dernière et vous reconnaissiez avoir pris connaissance des CGU.

1. Carte à puce et éléments secrets

1.1 Généralités

Les présentes CGU précisent les engagements et obligations pour l'utilisation de la Carte Agent mise à votre disposition.

Cette carte contient deux certificats électroniques personnels :

- un certificat d'authentification qui permet de vous authentifier d'une "manière forte".
- un certificat de signature, qui vous permet, dans des circonstances contrôlées par vous, de signer électroniquement des documents et ainsi signifier votre accord sur leur contenu, la signature électronique étant assimilable par la loi à une signature manuscrite.

Cette carte est personnelle et inaccessible.

Les certificats qu'elle contient, incluent des données d'identification personnelles (nom, prénom...) dont vous attestez de l'exactitude.

Lors de la remise de la carte par votre Autorité d'Enregistrement, vous avez choisi deux codes personnels (PIN) de la carte, des réponses à des questions secrètes et un mot de passe. Ces éléments sont personnels et doivent rester secrets. Les deux codes PIN vous permettront respectivement de vous authentifier aux systèmes susvisés et de signer électroniquement des documents. Les questions secrètes et votre mot de passe vous permettront de vous authentifier en cas d'incident avec la carte.

1.2 En cas de blocage de la carte

Après trois tentatives infructueuses de saisie du code PIN, la carte est bloquée et n'est plus utilisable. Vous pouvez demander le déblocage de la carte auprès de votre Autorité d'Enregistrement ou en vous connectant à l'adresse <https://agents-ctae-crd.cms.plateforme-cartes-agents.ingroupe.com/cms-fo/page/username-login.xhtml> et en suivant la procédure de déblocage.

1.3 En cas de perte ou vol de ma carte

Vous devez demander la "révocation" de la carte, pour la rendre inutilisable. Soit :

- en vous connectant à l'adresse <https://agents-ctae-crd.cms.plateforme-cartes-agents.ingroupe.com/cms-fo/page/username-login.xhtml> et en suivant la procédure de révocation,
- en vous adressant à votre Autorité d'Enregistrement.

Lors de cette déclaration le processus de demande d'une nouvelle carte pourra être déclenché.

1.4 En cas de divulgation d'un de vos codes PIN

Vous devez effectuer le changement du code PIN, en vous connectant à l'adresse <https://agents-ctae.cms.plateforme-cartes-agents.ingroupe.com/cms-fo> et en suivant la procédure de modification du PIN.

1.5 En cas de mutation ou départ

Avant votre départ, vous devez rendre votre carte à votre Autorité d'Enregistrement.

1.6 En cas de renouvellement de mes certificats ou de ma carte

Les certificats contenus dans votre carte ont une durée de vie de 3 ans. Quelques mois avant leur expiration, vous devrez suivre la procédure de renouvellement de ces certificats, avec la même carte, en vous connectant à l'adresse <https://agents-ctae.cms.plateforme-cartes-agents.ingroupe.com/cms-fo>.

2. Autres dispositions

Nous vous prions de vous reporter également, via l'adresse <https://sp.ants.gouv.fr/antsv2/index.html> :

- Aux guides utilisateurs, qui décrivent l'utilisation des applications vous permettant de gérer votre carte ;
- Aux Politiques de Certification² de l'Autorité de Certification émettrice des certificats électroniques contenus dans votre carte :
 - PC "Acteurs de l'Administration de l'Etat" ;
 - PC "Acteurs des Collectivités Territoriales".

Toute personne portant le rôle de confiance "Opérateur de l'Autorité d'Enregistrement" est informée par courrier électronique des évolutions des procédures d'enregistrement entraînant une modification des éléments mis à disposition à l'adresse ci-dessus.

Nous vous informons également que certaines informations nominatives sont conservées par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés sous forme électronique pour les besoins de sécurité indiqués. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous avez un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Pour cela, il suffit d'en faire la demande à vos Autorités d'Enregistrement.

3. Limitations de responsabilité

Dans les limites prévues par la loi française, la responsabilité de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés envers un utilisateur de certificat est limitée à ce qui est énoncé dans les politiques de certification en vigueur et les présentes CGU.

De la même façon, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés ne saurait être tenue responsable des préjudices indirects subis par l'utilisateur de certificat, ceux-ci n'étant en aucun cas pré qualifiés par avance par les présentes.

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés ne saurait être tenue responsable, et n'assume aucun engagement, pour tout retard dans l'exécution de ses obligations ou pour toute inexécution d'obligations résultant des présentes politiques de certification lorsque les circonstances y donnant lieu relèvent de la force majeure au sens de l'Article 1148 du Code civil.

En toute hypothèse, la responsabilité de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés sera limitée, tous faits générateurs confondus et pour tous préjudices confondus, au montant payé à l'Agence Nationale des Titres Sécurisés par l'utilisateur du certificat concernant le fait générateur et ce, dans le respect et les limites de la loi applicable.

Les tribunaux administratifs sont compétents dans la résolution des conflits.

Date de Remise : 18/08/2020 Opérateur de remise : 2310003310lg

¹ La robustesse de l'authentification forte repose sur l'utilisation conjointe d'un élément matériel avec puce cryptographique (cas de la carte Agent), possédé seulement par le porteur, et d'une information, son code d'identification personnel ou PIN, connu de lui seul.

² Politique de Certification de l'Autorité de Certification "Acteurs de l'Administration d'Etat" - "Authentification" et "Signature" identifiée par les OID : 1.2.250.1.200.2.2.2.3 et 1.2.250.1.200.2.3.2.3. Politique de Certification de l'Autorité de Certification "Acteurs des Collectivités Territoriales" - "Authentification" et "Signature" identifiée par les OID : 1.2.250.1.200.2.4.2.3 et 1.2.250.1.200.2.5.2.3